

Questions orales

D'après mes renseignements, pour la première fois dans l'histoire du Canada, l'article 77.26 du projet de loi crée un délit dont serait accusé tout Canadien qui enfreindrait une loi américaine, actuelle ou future. Ce délit pourrait être commis entièrement au Canada, et l'inculpé serait jugé par un tribunal canadien.

Ma question au ministre de la Justice est la suivante: un Canadien accusé d'avoir enfreint une loi américaine et devant subir son procès devant un tribunal canadien serait-il en droit d'invoquer, ici même au Canada, des moyens de défense que prévoit le système juridique américain? Pourrait-il par exemple invoquer le cinquième amendement? Ou encore la charte des droits des États-Unis? Si un Américain était accusé d'avoir transgressé la loi américaine dans son propre pays, il pourrait invoquer de telles défenses.

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, les membres de l'opposition, voulant justifier leur opposition à ce traité des plus valables qui répond aux intérêts des Canadiens, sont prêts à tout pour soulever des points tout à fait inacceptables.

M. Kaplan: Répondez à la question.

M. Hnatyshyn: Le critique libéral en matière de justice veut une réponse. Je lui répondrai alors que la question est stupide, voilà. Elle est sans fondement. C'est la loi canadienne et, si le député estime que la Charte des droits du Canada ne devrait pas s'appliquer, peut-être voudrait-il débattre ce point? Toutefois, sa question est absolument sans fondement, il ferait mieux de demander à ses agents de recherche de lui fournir de meilleures questions.

ON DEMANDE DES ÉLECTIONS SUR LA QUESTION

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, le vice-premier ministre n'a pas répondu à ma question. Quoi qu'en dise le gouvernement, nous savons que l'accord est sur le point de s'effondrer et qu'on est en train d'en renégocier certaines parties. Dans ces circonstances, le vice-premier ministre va-t-il se plier à la volonté du peuple canadien reflétée dans les sondages et le laisser décider avant de renégocier cet abominable accord commercial?

• (1430)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, là encore, l'allégation du député est totalement fautive. D'après le dernier sondage que j'ai vu, la plupart des Canadiens approuvent l'accord commercial signé avec les États-Unis. C'est tout simplement parce qu'il est avantageux pour le Canada, pour tous les Canadiens et pour les régions. Il fera prospérer l'économie canadienne. Au lieu d'essayer de trouver des moyens de l'anéantir, le député devrait être le premier à appuyer afin d'assurer des emplois et de nouveaux débouchés aux Canadiens. C'est ce à quoi vise l'accord.

LA DÉFENSE NATIONALE

LE PROJET D'ACQUISITION DE SOUS-MARINS NUCLÉAIRES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Lui et le premier ministre n'ont pas cessé de défendre la décision coûteuse et stupide de dépenser des milliards de dollars pour des sous-marins nucléaires d'attaque destinés à protéger la souveraineté canadienne dans l'Arctique. Ce matin encore, le ministre a soutenu à la télévision cet argument pour le moins curieux.

Il existe diverses solutions de rechange très sérieuses pour garantir notre souveraineté dans l'Arctique. On pourrait notamment utiliser du matériel perfectionné comme le sonar, ce qui ne risquerait pas d'enfreindre l'esprit du traité de non-prolifération et de transformer éventuellement notre engagement de défense en stratégie d'agression. Cela étant, pourquoi le gouvernement a-t-il opté pour des sous-marins nucléaires d'attaque qui vont coûter plusieurs milliards de dollars, au lieu d'une solution beaucoup moins coûteuse et beaucoup plus sensée?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, il y a beaucoup de faussetés dans la question du député, et je me demande par quoi commencer.

M. Broadbent: Faites-en le tour.

M. Beatty: Bien. Venons-en d'abord à l'idée selon laquelle les sous-marins auront simplement pour but de protéger notre souveraineté dans l'Arctique. C'est faux. Au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, j'ai demandé aux représentants de la marine ce qu'ils préconiseraient afin de nous acquitter de nos obligations dans l'Atlantique et le Pacifique si le gouvernement décidait de ne pas s'engager dans l'Arctique. Ils m'ont répondu qu'il faudrait acheter des sous-marins à propulsion nucléaire, un autre lot de frégates et des hélicoptères de chasse aux sous-marins.

Les sous-marins vont nous permettre non seulement de protéger notre souveraineté, mais encore de naviguer pour la première fois dans nos eaux territoriales de l'Arctique. Les néo-démocrates proposent d'interdire ces eaux à la marine canadienne pour laisser la place à d'autres.

Des voix: Oh, oh!

M. Beatty: Précisément, car aucun autre bâtiment de la marine ne peut y naviguer. Les sous-marins traditionnels ne le peuvent pas, non plus que les frégates.

Au lieu de défendre le Nord, le député voudrait qu'on installe simplement des systèmes de surveillance sous-marine. Cela reviendrait à aménager le Système d'alerte du Nord pour détecter les bombardiers à longue portée qui se dirigeraient vers le pôle, mais à nous défaire des CF-18 qui ont pour tâche de les intercepter. Ce serait comme si on installait des systèmes anti-vol dans une banque sans se préoccuper d'y poster des gardiens.

Des voix: Première prise, Ed.